

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

APEF Orléans Sud

Votre référent : Mohamed Taoufik KARRAY

Adresse: 135B avenue de saint mesmin 45100 Orléans

Tél: 0255995865

Email: orleanssud@apef.fr

Site web: www.apef.fr

Structure déclarée : SAP988182077

Horaires d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h. Le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h. Le samedi matin uniquement sur RDV.

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Ligne 7 arrêt Hatton Ligne 16 arrêt Petit Pont

Accès PMR: Oui

Autorité de tutelle :

DDETS:

Zone d'intervention:

Olivet; Saint Pryvé-Saint Mesmin; Saint Hilaire-Saint Mesmin; Saint Jean Le Blanc; Saint Denis en val; Orléans sud (45100)

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) 3919 (femmes victimes de violences) 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.







TARIFS APPLICABLES AU TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF

	TARIFS HORAIRES		
	нт	ттс	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente			
Bien-être			
Evasion			
Ponctuel			
AIDE A DOMICILE (Séniors ou perso	nnes en situation de handi	cap)	
Aide + Accompagnements			
Aide + Accompagnements ponctuel			
	•		
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans			
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)			
BRICOLAGE			
Ponctuel			
JARDINAGE			
Régulier			
Ponctuel			
utres prestations :			-
(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de pui	t (22H - 7H) les dimanches et iours fériés	at de 100% les 1er Mai at 25 l	·

formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : TTC

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : TTC/ km









Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	Х	X	Х
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	Х	Х
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	Х	Х
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	Х	Х	Х
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		Х	Х
Faire les lits		Х	Χ
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			Х
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries,)			Х
Cirer et ranger les chaussures			Х
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	Х
Repasser et ranger les matières délicates		Х	Х
Repasser et ranger le linge de maison		Х	Х
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	Х
Programmer le lave linge et le sèche linge		Х	Х
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			Х
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			Х
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			Х
Apporter et récupérer au pressing			Х
Effectuer des travaux simples de couture			Χ
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	Х
Ranger et conditionner les produits achetés		Х	Х
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			Х
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	Х
Gérer les repas de la semaine en autonomie			Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	Х	X	Х
Entretien des plantes		Х	Х
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	Х
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			Χ
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			Х

^{*} Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.



Aide à la personne (séniors ou personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT	AIDE (1)
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	Х
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	Х
Effectuer des travaux simples de couture	Х
GESTION DES REPAS ET COURSES	•
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser,)	Х
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	Х
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	Х
Ranger et conditionner les produits achetés	Х
ENTRETIEN CADRE DE VIE	•
Nettoyer les fenêtres et les vitres	Х
Entretient des plantes de balcon, terrasses et jardinières	Х
Vider et sortir les poubelles	Х
Maintenir une vigilance au domicile	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	Х
ACTVITES ET SORTIES	
Accompagement à des balades, courses, rdv médicaux, etc. **	X
Aide aux tâches administrative	X

⁽¹⁾ Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.



^{*} Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

^{**} Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE *
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS	<u> </u>	T
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	Х
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	Х
Préparer et aider à la prise des repas	Х	Х
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	Х	X
Organiser les siestes	X	Х
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT		
Accompagner à la propreté	X	X
Accompagner au bain, à la douche	Х	Х
Accompagner dans la petite toilette	Х	Х
Aider à l'habillage et au déshabillage	Х	Х
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	Х	Х
Aider aux devoirs	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	Х
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	Х	Х
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	Х	Х

⁽¹⁾ Prestations relevant de la déclaration - Garde de 3 enfants maximum par intervention



^{*} formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

Jardinage

JARDINAGE	
La tonte	Х
Le désherbage	Х
Le ramassage des feuilles	Х
Le débroussaillage	Х
La plantation de petits végétaux	Х
La taille des haies, arbustes et arbres	Х
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	Х
Le déneigement des abords immédiats du domicile	Х
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	Х
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	Х
L'entretien régulier des allées et des terrasses	Х
Le traitement des arbres et des arbustes	Х
L'application d'engrais et/ou d'amendements	Х
L'arrosage manuel des végétaux,	Х
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	Х
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	Х

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	х

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

